

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trois mars, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Youcef TERZI, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET.

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Viviane LE BIHAN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Sébastien GERARD (pouvoir donné à Emilie MESSAGER), Sébastien KUDKLYK (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 18 Votants : 23 Quorum : 14
Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance.

- M. Stéphane LOZDOWSKI demande la prise en compte de deux remarques liées au compte-rendu du Conseil Municipal : l'une concerne le paiement des factures et d'intérêts moratoires, en lien avec le déblocage de la ligne de trésorerie, précisant que ce qui doit interpellier les élus, ce n'est pas le montant de celle-ci mais l'augmentation de cette ligne d'une année sur l'autre.
- L'autre remarque est liée au fait que M. LOZDOWSKI a précisé à Mme le Maire, avant le vote du Compte Administratif, qu'il n'approuverait pas cette présentation du CA, les arguments apportés ne répondant pas à ses attentes. Il a également signifié cette position, quand Mme le Maire avait quitté la salle, ajoutant que n'ayant pas obtenu les réponses à ses questions et considérant que le débat n'est pas ouvert, il vote contre ce compte administratif.
- Mme le Maire accepte la prise en considération de ces remarques dans le Procès-Verbal, mais souligne que la commune n'a jamais payé d'intérêts moratoires. Le procès-verbal sera ainsi rectifié.
- Le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : APPROBATION DE L'APD (AVANT PROJET DEFINITIF) DU DOSSIER DE MEDIATHEQUE-TIERS-LIEU, Code CM230201A

Mme le Maire indique à l'assemblée que le dossier de médiathèque-Tiers-lieu est maintenant au stade de l'APD (Avant-Projet-Détaillé) et donne la parole à Mme Emilie MESSAGER, Adjointe au Maire en charge de la culture, qui présente le dossier, à partir d'un diaporama.

Elle présente les nouvelles façades du bâtiment, les nouveaux plans, les surfaces du projet et les éléments financiers. Elle précise que le coût lié à la pose de panneaux photovoltaïques d'un montant de 17 280 € HT a été retenu en option, l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a accepté le système de pose des panneaux en sur-application des ardoises.

Mme MESSAGER met en avant des économies faites, notamment en réduisant certaines surfaces, mais le projet dépasse les surfaces règlementaires exigées par la DRAC, atteignant le ratio de 0,08 m2/Habitant. Les services techniques réaliseront certaines prestations : abattage d'arbres, démolition de l'appentis et du garage de la maison Le Bras. De plus, la base de vie nécessaire à l'organisation du chantier, sera installée dans la cour de l'école.

Elle précise que l'enveloppe initiale a évolué mais l'esprit du projet est resté, en corrélation avec le projet municipal du mandat, à savoir la prise en compte du développement durable par le biais d'un bâtiment passif, la pose de nichoirs pour les oiseaux, l'installation de chiroptière sur la toiture de la maison Le Bras.

Cette présentation a entraîné plusieurs interventions, au sein du Conseil Municipal.

Mme Hélène RUMEUR a averti que la coupe d'arbres est interdite après le 15 mars. Mme le Maire a précisé qu'elle était prévue avant cette date.

Mme Gaëlle ZANEGUY a félicité le comité de pilotage pour la qualité de ce travail. Elle a aussi mis en avant le recul sur la construction du bâtiment de l'école qui est un bâtiment passif et qui apporte aux utilisateurs des conditions agréables, et donc un service de qualité. Elle souligne l'aspect vie sociale de ce projet de médiathèque-tiers-lieu qui permettra de développer des actions au sein de la population, en concluant « On a hâte d'y être ».

M. Josselin BOIREAU a souligné la pertinence de ce projet dans le programme politique de l'équipe municipale. Ce bâtiment sera un lieu agréable, convivial, un centre de ressources et a aussi fait remarquer l'enthousiasme du copil qui a inscrit le projet dans une démarche de développement durable à long terme.

M. Patrick LE MERRER s'est félicité de la participation intense et constante des 30 membres du comité de pilotage, faisant dire au cabinet d'architectes qu'il était rare de voir cette motivation, au sein d'un comité de pilotage.

M. Yvon POULIQUEN a cependant, mentionné que des éléments précis sont connus pour certaines subventions, mais pas pour toutes, d'où la possibilité de faire évoluer le plan de financement.

Mme le Maire indique que la déconstruction du préau et des préfabriqués n'est pas englobée dans le dossier, ces dépenses étant inéligibles par la DRAC. Ce point sera à traiter ultérieurement, par le biais d'un autre dossier de subvention (DETR,...) précise-t-elle.

Mme Hélène RUMEUR évoque la gêne pour la circulation, durant les travaux. La prudence des automobilistes sera nécessaire, répond Mme le Maire, mais à terme, le projet apportera une meilleure visibilité, grâce à la destruction des bâtiments annexes à la maison Le Bras.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a contractualisé un emprunt de 1 200 000 € en avril 2022, pour le financement de plusieurs projets, dont la médiathèque-tiers-lieu, au taux de 1,29 %, les taux à ce jour, étant plus proches de 4 %.

Après une présentation du dossier au stade de l'APD (avant-projet définitif), Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant-projet définitif (APD), tel que présenté par le cabinet ARKO Architecte et l'équipe de maîtrise d'oeuvre lors du dernier COPIL.
- d'accepter le coût prévisionnel des travaux (bâtiments + VRD) de 790 435 € HT exprimé en date de valeur mars 2023 (à comparer au montant de l'enveloppe allouée aux travaux en phase programme de 625 000 € HT (valeur octobre 2021), ce qui représente une augmentation du coût travaux validé au stade du programme.
Cette augmentation se justifie par l'adaptation du programme en phase études : évolution du choix des esquisses présentées retenant l'optimisation du site intégrant le jardin et la rénovation de la maison LE BRAS, l'augmentation des coûts des matériaux en période de forte inflation, la prise en compte de la sobriété énergétique : matériaux biosourcés, solutions de construction pour tendre vers un bâtiment passif, pose de panneaux photovoltaïques, etc

En outre, Mme le Maire rappelle que dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, la SEMBREIZH accompagne la collectivité, par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage d'un montant de 56 970 € HT.

DEPENSES	BILAN ACTUALISÉ MONTANT H.T	BILAN ACTUALISÉ T.V.A (20 %)	BILAN en € T.T.C
<u>BATIMENTS et VRD</u>			
Travaux de construction	790 435,00	158 087,00	948 522,00
<i>Gros Œuvre</i>	331 982,70	66 396,54	398 379,24
<i>Couverture</i>	79 043,50	15 808,70	94 852,20
<i>Menuiseries extérieures</i>	63 234,80	12 646,96	75 881,76
<i>Lots techniques</i>	126 469,60	25 293,92	151 763,52
<i>Aménagements intérieurs</i>	189 704,40	37 940,88	227 645,28
TOTAL TRAVAUX	790 435,00	158 087,00	948 522,00
<u>ETUDES ET HONORAIRES</u>			
Maîtrise d'œuvre	78 750,00	15 750,00	94 500,00
OPC	6 000,00	1 200,00	7 200,00
bureau de contrôle	10 000,00	2 000,00	12 000,00
coordonnateur SPS	5 400,00	1 080,00	6 480,00
divers diagnostics et études (études géotechnique, levé topo...)	9 000,00	1 800,00	10 800,00
TOTAL HONORAIRES	109 150,00	21 830,00	130 980,00
<u>DIVERS</u>			
Assurances (DO / TRC)	8 000,00	1 600,00	9 600,00
Aléas et imprévus	30 000,00	6 000,00	36 000,00
Frais de dossiers (AAPC, repro, ...)	5 000,00	1 000,00	6 000,00
<i>MANDATAIRE (Facturation à part)</i>	<i>56 970,00</i>	<i>11 394,00</i>	<i>68 364,00</i>
Révisions de prix	26 130,00	5 226,00	31 356,00
TOTAL DIVERS	126 100,00	25 220,00	151 320,00
TOTAL OPERATION en Euros	1 025 685,00	205 137,00	1 230 822,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve l'avant-projet définitif (APD), tel que présenté par le cabinet ARKO Architecte et l'équipe de maîtrise d'œuvre lors du dernier COPIL.
- Accepte le coût prévisionnel des travaux (bâtiments + VRD) de 790 435 € HT exprimé en date de valeur mars 2023 (à comparer au montant de l'enveloppe allouée aux travaux en phase programme de 625 000 € HT (valeur octobre 2021)), ce qui représente une augmentation du coût travaux validé au stade du programme.
(Le budget d'opération est conforme au bilan d'opération figurant ci-dessus).

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE-TIERS LIEU : VALIDATION DU PROGRAMME, DU PLANNING ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE EN FONCTION D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES, CODE CM230301B

Mme le Maire rappelle les choix validés par le Conseil Municipal, lors des séances précédentes : validation du programme, du planning, de l'enveloppe financière, choix de la délégation de maîtrise d'ouvrage et choix du maître d'œuvre.

Mme Emilie MESSAGER, Adjointe en charge du dossier, a présenté l'APD (Avant-Projet Définitif), fruit du travail du comité de pilotage et des commissions concernées : culture et communication et bâtiments.

Ainsi, le projet a évolué, compte-tenu de la production de différentes esquisses, également présentées à la population, et du choix de l'esquisse retenue mais aussi de l'évolution du coût des matériaux, des prestations, en cette période de forte inflation, liée au contexte géopolitique actuel.

Mme MESSAGER présente les éléments du programme figurant dans l'APD :

- Espace accueil
- Espace documentaire (adultes, jeunesse, espace de travail/espace informatique)
- Espace salle animations
- Service interne
- Locaux techniques
- Locaux de rangement et stockage
- Sanitaires
- Des espaces extérieurs

Le bâtiment médiathèque-tiers lieu présentera une emprise de 310 m² de la parcelle, laissant une surface de jardin et d'aménagement extérieur. La surface du projet se caractérisera par une surface de 262 m² décomposée comme suit : extension de 224 m² et maison LE BRAS de 38 m² (38 m² premier étage + 39 m² de combles).

Les commissions culture et communication et des bâtiments ont ainsi arrêté l'enveloppe liée à l'APD à un montant de 1 025 685 € HT dont la partie travaux s'élevant à 790 435 € HT.

Le planning prévisionnel de cette opération permet d'escompter sur une ouverture de l'équipement pour le premier semestre 2025.

Ce projet fera l'objet de demandes de subventions auprès d'organismes financeurs : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et tout autre organisme, ajoute Mme le Maire qui sollicitera également l'autorisation du Conseil Municipal pour mener ces dossiers.

En outre, ce programme nécessitera une demande de permis de construire, précise Mme le Maire, en sollicitant l'autorisation de l'assemblée pour le déposer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **APPROUVE : le projet de construction d'une médiathèque-tiers lieu pour une enveloppe financière maximale de 1 025 685 € HT**
- **APPROUVE les surfaces requises ainsi que le planning proposé**
- **AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de permis de construire et le signer après délivrance**
- **AUTORISE à Mme le Maire à mener à bien cette opération et signer toutes pièces nécessaires à l'avancement du dossier**

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS, CODE CM230301C

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet médiathèque-Tiers-lieu, dont le programme, l'enveloppe financière et l'APD (Avant-Projet Définitif) ont été validés est estimé à un montant de 1 025 685 € HT.

Elle propose de solliciter différents organismes financeurs

- DRAC par le biais d'une DGD (Dotation Générale de Décentralisation)
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- CD 29 par le biais du volet 2 du Pacte Finistère 2030
- Conseil Régional par le biais du dispositif Bien Vivre en Bretagne
- Tout autre organisme après avoir vérifié l'éligibilité du dossier.

En outre, elle indique notamment les caractéristiques de la DSIL dont le Gouvernement à abonder en faveur de l'investissement local afin d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires et notamment les projets inscrits dans les CRTE (Contrats de Relance et de Transition Ecologique).

La loi fixe six familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement. Notamment, sont inscrites : la transition énergétique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. En outre, le projet de Médiathèque Tiers-Lieu est inscrit dans le CRTE.

Dépenses		Recettes			
HT					
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	Obtenue/
					Demandée + Date
Travaux de construction :	590 255	Région Bretagne	120 000		Accord de principe - Bien Vivre en Bretagne
Travaux rénovation	160 900	CD 29	80 000		Accord de principe - Volet 2 pacte Finistère 2030
Travaux annexes	22 000,00	DSIL Sollicitée	369 247	36	Demande en mars 2023
Panneaux photovoltaïques	17 280	DRAC (DGD) - Aide de base = 837 260 €	167 452,00	20	Demande en avril 2023
Etudes et honoraires	109150	DRAC (DGD) - Projet intégré à un réseau intercommunal = 837 260 €	83 726,00	10	Demande en avril 2023
Divers (Assurances, délégation maîtrise d'ouvrage, révision de prix...)	126100				
		Autofinancement/ Emprunt	205 260,00	20	
TOTAL	1 025 685,00	TOTAL	1 025 685,00		

Mme le Maire précise toutefois que le plan de financement pourra évoluer en fonction des subventions obtenues (montant des dépenses subventionnables, taux...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

OBJET : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE A INTEGRER LE RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES,
CODE CM230301D

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Morlaix Communauté a acté le principe de la décision de mise en œuvre d'un réseau intercommunal des bibliothèques et médiathèques se trouvant sur son territoire et a ainsi recruté en novembre dernier le coordinateur de cette future mise en réseau.

En effet, conformément à l'adoption du projet de territoire « Trajectoire 2030 » par le Conseil de communauté le 27 juin 2022, Morlaix Communauté souhaite s'engager pour une « terre de culture, créatrice, accessible et rayonnante ». L'objectif de structurer et territorialiser l'offre culturelle est appuyé notamment par la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Cette mise en réseau apportera une vraie valeur ajoutée dans le cadre du fonctionnement de ces structures :

- Mise en commun du fonds documentaire : livres, CD, DVD ...
- Partage d'expériences des équipes professionnelles chargées d'animer ces équipements, mais également extension de ce partage au sein des équipes des bénévoles
- Animation de ce réseau des bibliothèques et médiathèques par les personnes recrutées par Morlaix Communauté.
- Mutualiser certaines pratiques et ainsi gagner en efficacité et permettant d'offrir une qualité optimale de service au sein des bibliothèques et médiathèques.
- Confirmer certaines organisations existantes (la charrette aux merveilles, festival du livre...) et développer d'autres échanges et animations.

Mme Emilie MESSAGER, adjointe en charge de la culture, souligne que la commission culture et communication ainsi que les salariées de la bibliothèque et l'équipe des bénévoles, ont émis un avis favorable à l'adhésion de la commune à ce réseau intercommunal des bibliothèques et médiathèques. Mme le Maire propose donc que la commune prenne l'engagement moral d'intégrer ce réseau intercommunal, soulignant l'importance de celui-ci dans le cadre du développement du projet de médiathèque-Tiers-lieu. Elle précise que chaque médiathèque conservera son autonomie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, S'ENGAGE à intégrer le réseau intercommunal des bibliothèques et Médiathèques, dès sa mise en œuvre par Morlaix Communauté et donne tous les pouvoirs à Mme le Maire ou son représentant pour signer tous les documents s'y afférant.

2- QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 2, 4 et 6, rue Lividic
- Vente d'un bien situé 10, résidence des Bruyères.

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain CM : 31 mars à 18 h : étude des budgets primitifs.

3- INTERVENTION DIVERSE :

- Mme Hélène RUMEUR signale qu'en se rendant en mairie, elle a remarqué que des personnes attendaient dans les locaux de la Maison France Services pour les permanences des titres sécurisés, en l'absence de membres du personnel, leur laissant la possibilité d'accéder au matériel. Mme le Maire indique que cette question sera évoquée avec M. AUDEMARD, responsable de ces services à la population, en soulignant la possibilité de faire attendre les personnes à l'accueil de la mairie.

Clôture de la séance à 19 h 15.

Affichage règlementaire fait le 15 mars 2023

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Patrick	LE MERRER	Secrétaire de séance	